

**Marchés de travaux pour la conception de deux équipements
publics dans le quartier du Val Druel - avenants**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 32*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux, décomposés en 17 lots, selon la procédure adaptée, pour la conception de deux équipements publics dans le quartier du Val Druel pour un montant de 3 376 286,72 € HT, hors lots 8, 11 et 12 infructueux.

Les lots 8, 11 et 12 infructueux ont été attribués ultérieurement pour un montant total de 236 417,29 € HT.

Suite au dépôt de bilan de l'entreprise MANNEVILLE, le lot 15 a fait l'objet d'une nouvelle consultation pour les travaux de Chauffage-Ventilation-Plomberie restant à réaliser et a été attribué à l'entreprise MANNEVILLE & CHESNEL pour un montant de 364 714,00 € HT.

Soit un total pour l'ensemble des lots avant avenant de 3 649 823,58 € HT.

Compte tenu de la nécessité de réalisation de travaux supplémentaires ou modificatifs pour la construction du bâtiment support groupe scolaire, les marchés suivants feront l'objet d'un avenant :

Le marché n° 13.270 a été signé en date du 5 Août 2013 avec l'entreprise SABOT PRIEUR pour un montant de 180 734,52 € HT pour le lot n° 6 "Menuiserie intérieure" et a déjà fait l'objet de trois avenants :

- un avenant n°4, ayant pour objet des modifications et compléments liés à la création d'une liaison entre la salle de sport et l'accès à la salle de restaurant, sera présenté pour un montant HT de 3 609,00 €,
- le total des avenants pour ce marché représentant une augmentation de 3,50% du montant initial du marché.

Le marché n° 13.273 a été signé en date du 5 Août 2013 avec l'entreprise ADS pour un montant de 112 711,69 € HT pour le lot n° 10 "Métallerie" et a déjà fait l'objet d'un avenant n° 1 :

- un avenant n° 2, ayant pour objet divers travaux à réaliser à la demande du coordonnateur SPS pour sécuriser les interventions ultérieures sur l'ouvrage, sera présenté pour un montant HT de 4 629,50 €,
- le total des avenants pour ce marché représentant une augmentation de 4,11 % du montant initial du marché.

Le cumul des avenants relatifs à l'opération représente 147 593,83 € HT soit une augmentation de 4,04 % du montant total des travaux.

Le tableau récapitulatif des avenants est annexé au présent rapport.

Vu :

- la délibération n° 16 du 4 juillet 2013 relative à la passation des marchés de travaux pour la conception de 2 équipements publics dans les quartiers du Val Druel,
- les marchés n° 13.270 et 13.273 signés le 5 août 2013,
- les délibérations n° 17 du 11 décembre 2014 et n° 58 du 28 mai 2015 relatives à la passation d'avenants à différents marchés de travaux concernant cette même opération,
- les avis des commissions n° 1 et n° 3 du 23 juin 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de :

- l'avenant n° 4 au marché n° 13.270 pour le lot n° 6 "Menuiserie intérieure", signé avec l'entreprise SABOT PRIEUR,
- l'avenant n° 2 au marché n° 13.273 pour le lot n° 10 "Métallerie", signé avec l'entreprise ADS.

☞ **Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus par :**

- 32 voix « pour » : Groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », Groupe « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe » et Groupe « Unis pour Dieppe »

- 7 « abstentions » : Groupe "Dieppe au Coeur"

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--